



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor

Assemblée générale

-

Samedi 20 avril 2024 à 09h00

-

Espace Roger-Ollivier à PLÉRIN

Attente avant le début de l'assemblée générale

- TROMPES DE CHASSE -

Introduction

Le président Yvon MÉHAUTÉ déclare ouverte l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor.

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, la convocation à cette assemblée a fait l'objet d'une publication le 15 mars sur un site d'annonce légale. De plus, les responsables des territoires de chasse affiliés à la Fédération ont été destinataires d'une convocation individuelle, adressée par voie postale.

Le président Yvon MÉHAUTÉ annonce la liste des personnes conviées ayant confirmé leur présence à cette assemblée, à savoir des représentants du monde de la chasse mais aussi des structures avec lesquelles la Fédération travaille régulièrement :

- Monsieur Alain CADEC, sénateur des Côtes d'Armor.
- Monsieur Xavier HAMON, secrétaire général de l'Association des maires de France 22.
- Monsieur Olivier DUGUÉ, représentant l'ONF Bretagne.
- Madame Véronique MÉHEUST, conseillère régionale de Bretagne.
- Monsieur Christian COAIL, président du Conseil départemental.
- Monsieur Gérard DÉNIEL, chef du service Environnement à la DDTM.
- Monsieur Stéphane PRIVAT, commandant le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor.
- Monsieur Ronan KERDRAON, maire de Plérin et président de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- Monsieur Antoine de COUESNONGLE, président du Syndicat des propriétaires forestiers des Côtes d'Armor.
- Monsieur Didier LUCAS, président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor.
- Madame Fabienne GAREL, présidente de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles des Côtes d'Armor.
- Monsieur Gwénohé CORBEL, président des Jeunes agriculteurs des Côtes d'Armor.
- Monsieur Stéphane VIGHETTI, responsable du service départemental de l'OFB.
- Monsieur Christian LE MAÎTRE, 4e vice-président de Kerval Centre Armor.
- Monsieur André DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Maurice JOUBAUD, président de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan.
- Monsieur Joël QUARAN, vice-président délégué de la Fédération départementale des chasseurs du Finistère.
- Messieurs Jean-François SÉGUILLON, Jean-Luc CORDON, Jacques LAMBALLAIS, Daniel LE BÉCHEC et Yves OZOUX, estimateurs de dégâts de grand gibier.
- Monsieur Mickaël PÉRENNEZ, vice-président de la société de vénerie.
- Monsieur Yann LE BOULANGER, président de l'association départementale des lieutenants de loupeterie.

- Monsieur Georges JÉGOU, président de l'association Armor chasse à l'arc.
- Monsieur Gaël GAUBERT, président de l'association Les lames de chasse d'Arvor.
- Monsieur Nicolas GÉLIN, président de l'association départementale des équipages de vénerie sous terre.
- Monsieur Bertrand CARRÉ, président de l'association départementale des chasseurs de grand gibier.
- Monsieur Stéphane LE ROUX, président de l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants, délégation 22.
- Monsieur Patrick SAGORIN, président de la Fédération départementale des gardes-particuliers.
- Monsieur Bernard MANIVEL, président de l'Association des gardes-particuliers des Côtes d'Armor.
- Monsieur Laurent BOGARD, président de l'Association des piégeurs agréés des Côtes d'Armor.
- Monsieur Ronald CATTEUW, président de l'Union départementale pour l'utilisation du chien de rouge.
- Madame Marie-France LE BRIS, représentant le Club départemental d'initiation à l'éducation du chien d'arrêt.
- Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable.
- Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes.
- Maître Vincent GICQUEL, avocat de la Fédération.

En tant que président de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, c'est à Yvon MÉHAUTÉ qu'il revient de présider cette assemblée générale. Le bureau correspond à celui du conseil d'administration ; le secrétariat est assuré par Monsieur Jacques BOUGET, secrétaire de l'association.

Avant toute chose, le président Yvon MÉHAUTÉ souhaite rendre hommage aux chasseurs décédés cette année.

Les adhérents se lèvent afin d'observer une minute de silence.

- MINUTE DE SILENCE -

Sept réunions de secteurs ont précédé cette assemblée générale. Les chasseurs ont largement répondu présent à ce traditionnel rendez-vous annuel. Bilan de la saison écoulée, réflexion sur celle à venir, tour d'horizon des principaux sujets d'actualité... Ces réunions au plus près des territoires ont rassemblé près de 600 chasseurs. Le président Yvon MÉHAUTÉ les remercie de leur participation.

S'agissant de cette assemblée générale, l'ordre du jour proposé et adopté par le conseil d'administration le 16 février dernier est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2023
- Rapport moral du président
- Ratification des cooptations de Bruno LE GUERHIER, administrateur du pays n°4, et de Guy POLLET, administrateur représentant les associations de chasse communales
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

- Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes
- Rapport d'activité
- Approbation du budget prévisionnel 2024/2025
- Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor 2024/2025
- Remise des médailles
- Questions écrites.

Avant de commencer, le président Yvon MÉHAUTÉ rappelle que les discours tenus ce jour sont enregistrés. Cet enregistrement vise à retranscrire fidèlement les propos des uns et des autres et pourra, si nécessaire, servir de support en cas de contestation.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est en consultation sur le site internet de la FDC22 depuis le 09 avril 2024. Le président Yvon MÉHAUTÉ demande aux adhérents de bien vouloir lui faire savoir s'ils ont des remarques ou corrections à apporter à ce document.

L'assemblée vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de l'AG du 29 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du président

Chers présidents, chers chasseurs, mes chers amis,

Je suis très heureux de vous retrouver si nombreux pour ce grand rendez-vous annuel qu'est l'assemblée générale : un moment fort et important pour nous tous. La saison de chasse se termine et vous consacrez votre samedi matin, ici, pour en connaître le bilan mais aussi prendre part aux décisions importantes qui s'appliqueront à la prochaine.

En commençant mon discours par des remerciements, il est vrai que je ne fais pas dans l'originalité ! À ceux qui trouvent cela trop conventionnel, je réponds que c'est essentiel. Dans le contexte actuel où la chasse est – disons-le – attaquée de toute part, je veux vous dire « MERCI ». Par votre présence aujourd'hui, vous faites preuve d'implication et témoignez ainsi de votre engagement au service de notre passion. Je vous en suis reconnaissant.

Mes amis, je vais être très clair avec vous. Ce qui se joue aujourd'hui avec la chasse, c'est bien plus que l'avenir de notre pratique. La question qui se pose réellement, c'est celle de la sauvegarde de nos valeurs.

Pour reprendre le slogan du monde agricole, « on fait marcher les ruraux sur la tête ». Comme moi, vous en avez marre de tant d'intolérance et d'interdits. Alors, dites-vous bien une chose quand vous pensez à toutes ces annonces négatives qui planent au-dessus de nos têtes : l'Europe est grandement responsable de ce fait établi. Elle attaque tout ce qui bouge du côté de la chasse et tout ce qui touche au mode de vie des ruraux. J'en appelle alors à votre sens des responsabilités avec, dans le viseur, l'échéance prochaine des élections européennes. Le 9 juin, il y a des choix meilleurs que d'autres qui pourraient justement faire bouger les lignes, en notre faveur. Il est bon de l'avoir à l'esprit.

D'aucuns diront que cela ressemble à s'y méprendre à une consigne de vote. Loin de moi cette idée, je ne suis pas là pour faire de la politique et je m'en tiens ici au seul sujet de la chasse. Je ne veux aucune ambiguïté là-dessus.

Dans ce contexte pesant, j'insiste, vous devez être des militants de la cause qui nous rassemble. Pour y parvenir, je compte sur vous pour endosser un rôle tout aussi essentiel : celui d'être des communicants.

Nous, les quelque 8 400 (8 423) détenteurs du permis de chasser dans le département, nous sommes des ambassadeurs à notre échelon, pour expliquer notre loisir à ceux qui ne le connaissent pas. C'est simple : ce que les gens voient de nous, c'est ce qu'ils comprennent de la chasse. Ensemble, adoptons le réflexe d'être de bons communicants, un incontournable dans la société d'aujourd'hui. Osons montrer la chasse telle qu'elle est réellement, dans toutes ses composantes. Donnons à voir les multiples services rendus par la chasse à la société dans son ensemble. Chers amis, il y a tant à faire en matière de communication. Gageons que nous saurons prendre ce virage. Il est temps.

Mais pour bien communiquer, il faut bien se connaître, ce qui sous-entend de

s'intéresser de près à notre activité dans son ensemble et à ses enjeux. Il faut aussi disposer d'éléments de langage. À propos, une nouvelle grande étude sur les chasseurs en France répond à la question « Qui sont les chasseurs ? ». Elle met des chiffres incontestables sur notre pratique et met à mal un certain nombre de préjugés. Je vous invite à parcourir les résultats de cette étude et à les diffuser largement. Cette nature où nous vivons, nous la respectons et nous la protégeons. Savez-vous que notre engagement bénévole, le vôtre donc, totalise 27 jours par an et par chasseur et qu'il est dédié pour moitié à des actions en faveur de la nature et de la société ? Fait marquant, ce bénévolat est transgénérationnel et bien sûr collectif : le valoriser serait une juste reconnaissance, non ?

J'aime à le dire, l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés » est résolument obsolète. Il y a urgence pour les chasseurs à communiquer sur leurs actions concrètes en faveur des espèces, de leurs habitats et de l'environnement dans son ensemble. Si notre savoir-faire est aujourd'hui reconnu, nous péchons toutefois sur le « faire-savoir ». Je dois pouvoir compter sur vous pour changer la donne.

Comme l'a souligné notre secrétaire d'Etat à la Mer et à la Biodiversité, Hervé BERVILLE, lors du congrès de la FNC, le 7 mars dernier, « (Il y aura encore des combats à mener et) nous ne devons pas simplement être sur la défensive. Il faut que l'on arrive à montrer les vertus de la chasse, la diversité de ses acteurs et surtout montrer que l'on ne pourra pas répondre aux grands défis de notre temps – ceux de la souveraineté économique de notre pays, l'enjeu de continuer à avoir des territoires qui vivent, continuer à maintenir nos traditions, la transmission, sans mettre au cœur de tout ça : la chasse ».

Cela m'amène à vous parler d'un autre enjeu, celui de notre rapport à la nature. Je crois qu'on sera tous d'accord sur ce constat : la nature n'appartient pas à tout le monde mais elle se partage entre gens de bonne volonté.

Cette année encore, l'opération nationale « J'aime La Nature Propre » a été une grande réussite. Chez nous, le 16 mars, près de 1 000 personnes ont ramassé 117 m3 de déchets, à partir de 29 points de collecte. Une nouvelle fois, nous avons démontré que les chasseurs ne sont pas des « diseux » mais des « faiseurs » ! Merci à tous ceux qui se sont investis dans cette action citoyenne.

Au-delà de l'objectif environnemental, je me réjouis de la raison d'être de cette opération d'envergure : elle a le mérite de faire se rencontrer des usagers de la nature aux profils variés et de les faire avancer autour d'un projet commun. Pour moi et pour tous ceux qui ont vécu cette expérience, c'est vraiment la force de « J'aime La Nature Propre ». À nos côtés, de nombreuses associations locales de sport de pleine nature et culturelles ont rejoint l'initiative. Des liens se sont créés, y compris avec les municipalités. Et les participants sont unanimes : il faut renouveler cette expérience conviviale qui a du sens !

À propos, si dans certaines communes, le relationnel entre les élus et les chasseurs est déjà acquis, force est de constater que ce n'est pas le cas partout. J'ai une pensée particulière pour les maires ruraux. Ils sont incontournables dans l'exercice de nos activités. Mais si, autrefois, ils étaient imprégnés de la vie à la campagne, c'est moins le cas aujourd'hui. Oui, nous avons besoin de recréer du lien avec eux,

ne serait-ce que, comme le dit notre président national, Willy SCHRAEN, pour leur faire reconnaître l'utilité de la chasse et les travaux que nous, chasseurs, nous menons toute l'année au sein de leurs territoires.

Pour information, cette année, la Fédération a été invitée à l'assemblée générale de l'Association des Maires de France. C'est dorénavant un interlocuteur de choix pour faire avancer certains dossiers et faire passer des messages auprès de vos élus. Sur ce point, je tiens à remercier M. Loïc RAOULT car c'est à lui que je dois l'existence de ces échanges aujourd'hui simplifiés et réguliers avec l'AMF.

J'aurais aimé avoir davantage de temps pour vous parler de sujets d'importance qui font notre actualité, mais je ne peux tous les aborder. Vous devez rester concentrés ! Alors, s'il y a un sujet que je me dois d'évoquer dans mon rapport moral, c'est bien la mise en application de notre futur Schéma départemental de gestion cynégétique, document planifiant nos actions pour les 6 prochaines années. Sans surprise, l'accent est une nouvelle fois mis sur la sécurité – notre priorité ultime. Ainsi, nous avons choisi de renforcer certaines règles, notamment celles s'appliquant aux battues.

En parallèle de cet important volet, nous avons souhaité étoffer l'axe dédié au développement du petit gibier sédentaire. Avec mon équipe, nous sommes attendus au tournant, je le sais. Car si nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à la gestion du grand gibier, rassurez-vous, les actions en faveur du petit gibier font bien partie des priorités de votre Fédération. Le service technique est à votre disposition pour apporter sa compétence et vous accompagner dans vos projets. Si vous êtes demandeurs et motivés, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre service pour partager vos intentions. Tout est mis en œuvre pour soutenir les bonnes volontés mais vous devez comprendre que cela ne doit pas venir uniquement de la Fédération.

Pour en revenir à la sécurité, je vous annonce que la décision a été prise de ne pas renouveler la convention avec le Conseil départemental pour la pratique de la chasse au sein du massif départemental d'Avaugour Bois Meur. On peut dire que cette décision marque un tournant puisque cette convention perdurait depuis une vingtaine d'années. Durant tout ce temps, pouvoir s'appuyer sur un tel support pour sensibiliser nos chasseurs à la sécurité était une aubaine. Aussi, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'égard des élus du Conseil départemental qui ont œuvré en ce sens. Ils se reconnaîtront. Unique en France, ce partenariat s'est avéré efficace et exemplaire. Seulement voilà, aujourd'hui, force est de constater que le « principe de chasse-école » est arrivé à bout de souffle : depuis deux ans, on observe un désintérêt, une démobilisation de nos adhérents à l'égard de cet outil. De notre côté, à la Fédération, la volonté est de se recentrer en proposant d'autres moyens pour continuer à sensibiliser, former, éduquer. Il faut savoir se renouveler.

Et si, depuis deux ans, on ne peut pas dire que le relationnel avec le Département soit satisfaisant, je vous assure que cela n'entache en rien tout le positif que je retire de cette expérience. Il n'empêche, je prends bonne note de la présence du président COAIL à cette assemblée, une première. Est-ce un pas vers une volonté de réhabiliter le dialogue entre nos deux structures ? Nous le saurons vite. Dans le fond, chacun a le droit d'être critique vis-à-vis de la chasse. Cela ne m'a jamais dérangé,

dès lors qu'il est possible de travailler ensemble, dans le respect des points de vue de chacun.

Pour clore ce rapport moral, je remercie le personnel de la Fédération qui fait chaque jour un travail remarquable avec la volonté d'être à votre écoute, à votre service, pour que notre loisir reste toujours un plaisir. Un plaisir aux contours très encadrés, ce qui peut parfois décourager. À propos, s'agissant des motivations pour devenir chasseur, si l'on se réfère à la même étude que celle évoquée un peu plus tôt, 27 % des chasseurs sondés expriment pour motif l'évasion des contraintes du quotidien, contre 49 % en 2014. Est-ce que les chasseurs se sentent moins facilement en capacité de s'évader, par rapport au cadre de contraintes de la chasse ? C'est une question que l'on pourrait se poser.

Je remercie également les membres du conseil d'administration sur lesquels je sais pouvoir compter. N'oubliez pas qu'ils sont des chasseurs comme vous tous, représentant nos diverses organisations et modes de chasse, et que par conséquent ils sont confrontés aux mêmes problématiques que vous pouvez rencontrer. Je vous invite, autant que de besoins, à vous rapprocher d'eux car c'est le conseil d'administration qui propose et débat des orientations politiques de votre Fédération. Et je remercie tous ceux d'entre vous qui, par leurs actions et les bonnes relations qu'ils entretiennent sur le terrain avec les différentes personnes qu'ils rencontrent, contribuent à la bonne image de notre activité.

Hervé BERVILLE l'a d'ailleurs souligné dans son discours au congrès de la FNC : nous, les chasseurs costarmoricains, nous sommes remarquables par notre volonté d'ouverture aux autres. Cela se voit notamment lors des repas de chasse où nous avons plaisir à partager notre passion avec des convives parfois très éloignés du sujet. Rassembler au-delà de nos pratiques, discuter pour faire connaissance et s'intéresser à l'autre : on sait le faire. À propos, nous l'avons tous à l'esprit : le 11 juin dernier, l'hippodrome d'Yffiniac accueillait 10 000 visiteurs pour notre événement "Campagne en fête : ruralité, chasse, biodiversité". N'est-ce pas une belle démonstration de notre capacité à fédérer des usagers de tous horizons ? Cette grande fête, il est clair que c'est une immense fierté.

Que vous soyez président de société de chasse, membre de bureau, président d'association spécialisée ou « simple chasseur », vous êtes l'âme de cette Fédération.

Chers amis, soyons fiers des valeurs que nous portons. Restons unis, au-delà de nos différences que nous défendrons. Oui, la chasse et la ruralité ont encore de beaux jours devant elles - c'est un art de vivre - à la condition de s'assumer en tant que tels.

Je vous remercie.

À l'issue de la lecture du rapport moral par Monsieur Jean AMICE, 1er vice-président de la FDC22, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet le rapport moral au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

- Diffusion d'une vidéo de Willy SCHRAEN -

Signature de la convention entre la FDC22 et le Groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor

Avant de poursuivre l'enchaînement classique de la réunion, le président Yvon MÉHAUTÉ aborde un autre point qui n'apparaît pas dans l'ordre du jour.

La présence à cette assemblée du colonel Stéphane PRIVAT, commandant le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor, marque le début d'un partenariat. L'assemblée générale offre l'occasion de l'annoncer aux adhérents.

Il y a deux ans, le lieutenant-colonel KERDONCUFF a soumis l'idée d'envisager la mise en place d'une convention, dans un but commun.

La gendarmerie et la Fédération sont attentives aux préoccupations environnementales et aux enjeux de sécurité liés à la pratique de la chasse. En renforçant la communication entre le groupement de gendarmerie départementale et la FDC22, la volonté est d'optimiser le traitement des dossiers qui les concernent.

Concrètement, ce partenariat consiste à mettre en place un réseau départemental de chasseurs volontaires pour être "observateurs de proximité".

En résumé, par leur connaissance fine des territoires, les chasseurs volontaires sont ici perçus comme un relais de la gendarmerie. Au gré de leurs activités, ils sont à même d'identifier et de signaler des atteintes à l'environnement ou des faits de délinquance en milieu rural.

Le but recherché, c'est la remontée rapide de l'information. L'action des chasseurs se restreint exclusivement à de la prévention. Ils observent, constatent et signalent.

Après avoir introduit la signature de la convention, le président Yvon MÉHAUTÉ laisse le soin au colonel Stéphane PRIVAT d'exposer aux adhérents les tenants et aboutissants de cette convention.

Intervention du colonel PRIVAT

Le Président Yvon MÉHAUTÉ remercie le lieutenant-colonel KERDONCUFF qui a œuvré pour élaborer cette convention.

Le président Yvon MÉHAUTÉ et le colonel Stéphane PRIVAT procèdent à la signature de ladite convention.

Le président Yvon MÉHAUTÉ précise que la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La Fédération va prochainement communiquer sur ce partenariat et lancer une campagne de recrutement de chasseurs volontaires pour intégrer le réseau "Observateurs de proximité".

Ratification des cooptations de Bruno LE GUERHIER, administrateur du pays n°4, et de Guy POLLET, administrateur représentant les associations de chasse communales

Conformément aux statuts de la Fédération, les cooptations d'administrateurs doivent être ratifiées par la plus prochaine assemblée générale.

Ainsi, le 24 novembre 2023, Bruno LE GUERHIER a été coopté au poste d'administrateur du pays n°4, en remplacement de Sylvain LEMÉE.

D'autre part, le 29 mars dernier, Guy POLLET a été coopté au poste d'administrateur représentant les associations de chasse communales, à la suite de la démission de Gilles DELAFARGUE.

Le président Yvon MÉHAUTÉ leur demande de se présenter.

Intervention de Bruno LE GUERHIER :

“Bonjour à tous. Merci de m'accueillir à cette tribune. Je vais me présenter rapidement. Je m'appelle Bruno LE GUERHIER. J'habite à Pleslin-Trigavou. J'ai 59 ans. Pour vous situer Pleslin-Trigavou, c'est le côté Est des Côtes d'Armor, côté limitrophe avec le 35. Je suis retraité de l'EDF depuis deux ans. J'ai passé ma carrière complète sur la production d'électricité, sur tous les barrages de Bretagne et de Basse-Normandie et j'ai fini ma carrière sur l'usine marémotrice de la Rance. Je suis passé par Guerlédan, par Pont Rolland, et autres futurs barrages. Je chasse depuis 1983 donc cela fait 41 ans que j'ai mon permis de chasser. Je chasse uniquement aux chiens courants. Je chassais au départ en bord de Rance le lapin. Malheureusement le lapin étant un animal en voie de disparition sur notre département, je suis passé à autre chose. J'ai carrément arrêté cette chasse et j'ai pris un chien, un Ariégeois, pour faire le chien de pied. On sait maintenant que l'on est sur un autre animal encombrant sur le plan national, et en l'occurrence aussi sur les Côtes d'Armor, le sanglier. Je chasse avec un équipage sur plusieurs communes. Je fais aussi le pied pour d'autres équipages. Je suis en parallèle de ça président d'une association de chasse privée sur Taden Trélat. J'ai une grande passion pour les chiens courants. J'ai intégré il y a quelques années le CA de l'AFACCC22 et je suis juge premier degré sur chiens courants. À ce titre, demain il y a l'AG de l'AFACCC22 à Plérin. Je chasse en compagnie de mes chiens qui m'apportent énormément de plaisir et de joie. Je suis souvent sans fusil. J'aime bien ces moments de partage avec mes chiens. Ma curiosité et mon engagement m'ont donné envie d'en connaître un peu plus sur la chasse. J'ai alors décidé, après réflexion avec ma femme, de prendre ce poste d'administrateur. La fonction d'administrateur consiste à faire du lien entre vous, chasseurs, et la Fédération. Je suis là pour faire remonter vos questions et vos idées auprès de la Fédération. N'hésitez pas à me solliciter. J'essaierai de faire de mon mieux. Merci aux membres du CA qui m'ont permis d'intégrer leur équipe. Merci. Vive la chasse”.

Intervention de Guy POLLET :

“Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je m'appelle Guy POLLET. Je demeure dans une petite commune au nord-est de Guingamp qui s'appelle Le Merzer. Comme je l'ai dit aux membres du conseil d'administration il y a quelques semaines, j'ai donné suite à la proposition d'Yvon parce que je considère comme vous tous sans doute, et

comme cela a été dit fortement par le président de la Fédération nationale tout à l'heure, que la chasse a besoin d'être défendue plus que jamais, et que oeuvrer au sein du CA est un moyen de le faire à mon avis. En second lieu, la mission qui pourrait m'être confiée concerne les relations avec les sociétés de chasse communales. Or, il se trouve que je suis un fervent défenseur et partisan des chasses communales. Je considère que c'est un mode de chasse démocratique qui permet à chacun de chasser près de chez soi dans des conditions financières acceptables. A ce titre je pense qu'elles ont besoin d'être confortées, développées. Leurs dirigeants ont besoin d'être écoutés, et aidés lorsqu'ils en expriment le besoin. Sans rentrer dans le détail des axes de réflexion et d'action que je ne maîtrise pas encore tout à fait, j'en retiendrai quand même un, qui est celui de la nécessité pour les petites sociétés, de se regrouper. Il y a quelques années, j'étais président de la société du Merzer et je me suis trouvé confronté à cette érosion d'effectifs qui a fait qu'à un certain moment, au-dessous d'un certain seuil, on ne parvient plus à organiser de manière efficace les battues. Cela devient difficile. Et sur un autre plan, il devient difficile également d'organiser une manifestation, un concours de boules, une fête, pour renflouer les caisses. Cela devient difficile. Dans ce contexte, j'ai initié une démarche auprès de la société de chasse communale voisine de Pommerit le Vicomte. J'ai rencontré un accueil favorable de la part des chasseurs de cette commune et, ensemble, nous avons pris le temps de monter un projet, qui a abouti à une fusion des deux sociétés de chasse. Aujourd'hui, l'Entente cynégétique Pommerit Le Merzer, c'est son nom, compte une soixantaine de chasseurs, sur un territoire de plus de 2 500 ha baillés et à l'ouverture prochaine elle fêtera sa 4e année en commun. Si cet exemple peut générer des vocations parmi vous, j'en serais ravi et je serais ravi d'apporter mon conseil sur ce point-là. Je vous remercie de m'avoir écouté".

Le président Yvon MÉHAUTÉ soumet la cooptation de Bruno LE GUERHIER au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

La cooptation de Bruno LE GUERHIER au poste d'administrateur du pays n°4 est approuvée à l'unanimité.

Le président Yvon MÉHAUTÉ soumet la cooptation de Guy POLLET au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

La cooptation de Guy POLLET au poste d'administrateur représentant les associations de chasse communales est approuvée à l'unanimité.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Le président Yvon MÉHAUTÉ passe la parole à Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, dans le cadre de la présentation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Présentation par M. Jérôme COMPAIN, expert comptable.

Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes

Le président Yvon MÉHAUTÉ passe la parole à Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes, pour lecture de son rapport spécial et de son rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Lecture des rapports par Monsieur Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes (documents joints à ce PV).

Rapport d'activité

Le président Yvon MÉHAUTÉ demande à Jacques BOUGET, secrétaire de la FDC22, de procéder à la lecture du rapport d'activité.

Je souhaite débiter ce rapport d'activité par l'événement le plus marquant depuis notre dernière assemblée générale, "Campagne en fête : ruralité, chasse, biodiversité".

*Le président l'a souligné dans son rapport moral : pour valoriser notre passion, nous devons être de **bons communicants**. C'est tout l'esprit de la manifestation organisée par la Fédération, le 11 juin dernier, à l'hippodrome d'Yffiniac.*

*Loin des fêtes de la chasse auxquelles chacun d'entre nous peut être habitué, la finalité de cet événement grand public était de **faire connaître nos missions** au plus grand nombre, et de **favoriser le dialogue** entre tous les usagers de la nature. Les familles étaient notamment une cible privilégiée, avec un panel d'animations destinées au jeune public.*

*Les associations de chasse spécialisées ont effectué un travail **remarquable**. Elles ont été force de propositions pour élaborer un programme à la hauteur des objectifs fixés, et faire passer des messages. Sur tous les stands, les bénévoles avaient à cœur d'expliquer le sens de ce qui les anime au quotidien, avec pédagogie.*

Randonnée commentée sur le bocage, expositions, démonstrations, messe Saint-Hubert... Autant d'animations qui ont permis de mettre en lumière notre patrimoine naturel et culturel.

*Le champ de courses a vu défiler près de **10 000 visiteurs** tout au long de la journée. C'est une franche réussite, bien au-delà de ce que l'on pouvait imaginer. Ce flux de fréquentation, il a fallu le gérer, au mieux. Les 80 bénévoles se sont*

pleinement investis, non sans mal, et nous les en remercions. Sans eux, rien de tout cela n'aurait pu avoir lieu et nous sommes conscients des points à améliorer.

De nombreuses personnes ont fait le déplacement, pour la plupart non issues du monde de la chasse, avec l'envie assumée de découvrir notre univers. S'informer au moyen de rencontres et de partages d'expériences avec des personnes directement concernées, c'est bien la meilleure façon de favoriser le bien vivre ensemble.

En organisant "Campagne en fête", nous avons clairement atteint cet objectif et on peut en être fiers. Il en faut de la volonté et de la détermination pour porter ce type de manifestation, qui plus est en milieu périurbain. Les témoignages de remerciements et d'encouragements ont été très nombreux, et nous en sommes reconnaissants.

Le succès de cette édition, on le doit en grande partie à l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants. À l'évidence, les 30 ans de l'AFACCC22 ont grandement contribué à cette affluence de visiteurs. L'association a redoublé d'efforts pour mobiliser son réseau d'adhérents et ainsi faire venir près de 70 meutes de chiens courants, en provenance de tout le Grand Ouest.

Dès le lendemain, vous étiez nombreux à nous poser cette question : "Y-aura-t-il une autre édition ?". Nous ne pouvons que nous réjouir de votre impatience. Si nous espérons donner une suite à cet événement, nous devons toutefois l'espacer dans le temps. L'aspect financier est bien évidemment à prendre en compte et il est essentiel de prendre du recul pour diversifier le contenu et améliorer ce qui peut l'être.

*De façon un peu plus classique, la saison 2023/2024 a vu **8 423 chasseurs** valider leur permis dans les Côtes d'Armor, soit 248 de moins que la saison précédente.*

*Pour être précis, 7 chasseurs sur 10 prennent une validation départementale, et 3 sur 10 une validation nationale. Si l'érosion du nombre de chasseurs est de près de 3%, on recense toutefois **195 nouveaux permis** cette saison. À noter que la première validation est offerte par la FDC22 à toute personne ayant obtenu son examen dans le département. Cette validation est nationale.*

*Bien que constante, la diminution de nos effectifs est de moins en moins marquée. Et, comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, il est bon d'établir un parallèle avec un autre constat, lui aussi très positif : ces dernières années, nous observons un **regain d'intérêt** pour la chasse, notamment chez les jeunes. La moyenne d'âge des candidats au permis de chasser est de 31 ans.*

Face à la hausse du nombre de dossiers d'inscription, nous organisons davantage de sessions de formation à l'examen du permis de chasser. L'an dernier, les 8 sessions ont presque toutes été complètes.

Parmi les 244 candidats formés, 182 ont obtenu le précieux sésame, soit un taux de réussite de 75%. Pour rappel, après avoir opté pour le principe de gratuité, nous avons rendu la formation payante en 2022, pour un montant de 60 euros. En plus de lutter contre l'absentéisme, cette mesure a eu pour effet de responsabiliser davantage les candidats, plus enclins à effectuer un travail personnel de révision des

questions théoriques.

Quelques informations, simples à retenir :

La moyenne d'âge du chasseur costarmoricain n'a pas évolué : elle est de 57 ans.

En ce qui concerne la féminisation de la pratique :

-On recense 157 chasseresses dans le département. Leur moyenne d'âge est de 47 ans.

-L'an dernier, 10% des candidats ayant obtenu leur examen sont des femmes, soit 25 nouvelles chasseresses.

Parmi les dossiers techniques majeurs, sans surprise, on retrouve celui du grand gibier et des dégâts agricoles qu'ils sont susceptibles d'occasionner.

Le plan de chasse **chevreuil** est en progression quasi constante d'année en année, mais la densité de population est plus ou moins importante selon les secteurs. Cette saison, 8 071 bracelets ont été attribués à 743 territoires différents répartis sur 315 communes. **7 607 animaux ont été déclarés prélevés**, soit un taux de réalisation de 94%.

Seulement 101 chevreuils ont été prélevés en tirs d'été. Ainsi, ce mode de chasse ne représente que 1% des prélèvements. Ce résultat interpelle et la tendance doit évoluer : en effet, le tir d'été présente un intérêt certain, dans la mesure où il permet de répondre à la problématique des dégâts sylvicoles, non indemnisés par la Fédération.

Dans le département, la dynamique de population de l'**espèce cerf** est particulièrement forte. Au-delà de leur densité, les populations s'étendent chaque année sur de nouvelles communes. Cette saison, 210 territoires de chasse se sont vu attribuer au moins un bracelet, sur un total de 110 communes. L'exercice peut s'avérer complexe car, pour de nombreux territoires, la chasse de l'espèce est une véritable découverte. **360 cerfs ont été déclarés prélevés** sur les 488 attribués, soit un taux de réalisation de 74%, en légère hausse par rapport à la saison précédente.

Concernant le **sanglier**, **près de 4 600 prélèvements ont été déclarés** cette saison, ce qui constitue le plus important tableau de chasse de l'espèce enregistré jusqu'alors. À quelques rares exceptions près, toutes les communes costarmoricaines sont concernées par au moins un prélèvement. Fait notable, sur 36 communes, les prélèvements sont supérieurs à 30 animaux ! Certaines dépassent même largement les 50 prélèvements.

Malgré ces prélèvements toujours plus importants, les populations restent bien présentes sur le terrain après la chasse. Aussi, nous vous encourageons à accentuer la pression de chasse dès le 1er juin prochain, dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité. L'état des populations de sangliers est en grande partie justifié par la présence de zones refuge non chassées ou non chassables. De plus en plus d'animaux fréquentent les zones périurbaines. Ainsi, le sanglier s'est totalement adapté aux zones "délaissées" et s'y développe.

En 2022/2023, les dégâts indemnisés étaient répartis sur 130 communes différentes. Les 192 ha de cultures détruites ont été indemnisés à hauteur de **plus de 470 000 €**.

À 81%, les dégâts sont le fait du sanglier, contre 12% pour le cerf et 7% pour le chevreuil. Sans surprise, la principale culture indemnisée est le maïs (grain et ensilage) à hauteur de 63%, devant les prairies (16%).

La bonne nouvelle, c'est que les barèmes des denrées agricoles qui servent à fixer les barèmes d'indemnisation ont quant à eux fortement diminué en 2023, après deux années marquées de très fortes hausses.

D'un point de vue comptable, la FDC22 perçoit depuis peu des aides de l'Etat pour l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures agricoles. Ce soutien financier doit se prolonger au moins jusqu'en 2025. Sans cela, le déficit de la FDC22 serait encore plus important.

Le **lièvre** est soumis à plan de chasse départemental : 4 198 lièvres ont été attribués pour un taux de réalisation de 66%. Des comptages nocturnes de l'espèce sont réalisés chaque année afin d'établir les attributions pour la saison suivante. Ainsi, tous les ans, en février, les chasseurs bénévoles parcourent plus de 20 000 km (environ 310 circuits de comptage) afin de recenser tous les animaux observés. En termes de résultats, **la tendance est à la hausse**. L'indice kilométrique est passé de 2,59 lièvres observés par km éclairé en 2023 à 2,92 cet hiver.

De son côté, après avoir été marquée par un épisode de gale sarcoptique, la population de renards continue sa "lente" progression depuis 2019. L'indice kilométrique est passé de 0,28 à 0,40 (0,12 au plus bas, en 2020).

Pour la situation du faisan commun dans le département, les projets en faveur de l'espèce tendent légèrement à se développer. On sent une nouvelle dynamique s'installer avec le renouvellement du conseil d'administration, et des territoires sont régulièrement démarchés. Espérons que tout cela aboutisse.

Aujourd'hui, **plus d'une quarantaine de communes sont concernées par le plan de chasse ou le plan de gestion faisan**, avec tout un panel de mesures favorables au développement de l'espèce qui s'y appliquent.

En 2023/2024, 8 territoires ont bénéficié d'un plan de chasse « faisan ». Au total, 12 oiseaux sauvages ont été prélevés sur les 57 attribués (21 %).

Au sein de la Fédération, 4 salariés sont titulaires de l'agrément "bagueage de bécasses". Cette compétence est sans conteste un atout pour notre équipe technique. Elle contribue pleinement à enrichir le suivi de données associé à l'espèce.

Cet hiver :

- 79 sites ont été prospectés sur 14 communes différentes au cours de 53 nuits, représentant au total 88 heures de prospection.
- 190 bécasses ont été capturées :
 - 161 ont été baguées ;
 - 29 ont été contrôlées.

Au total, 838 bécasses ont été observées lors de ces sorties.

Depuis l'automne 2023, la Fédération a développé ses activités sur le pôle migrants puisque Marine JOLIBERT et Blandine BUFFAULT ont obtenu leur agrément pour le baguage des bécassines. Une nouvelle compétence en termes de suivis techniques qui donnera du poids à notre structure.

En seulement 2 sorties, 28 bécassines des marais et sourdes ont été capturées pour 21 baguées et 7 contrôlées.

Toutes ces opérations permettent de contribuer à une meilleure connaissance des espèces, apportent de la crédibilité au monde de la chasse et donnent des éléments de réponse concrets face à nos opposants.

*La chasse est avant tout un loisir et, de fait, on a toujours à apprendre sur le sujet. Pour vous encourager dans ce sens, la Fédération vous propose chaque année un large éventail de formations, de quoi soutenir toutes les bonnes volontés. Progresser dans sa pratique, approfondir ses connaissances, découvrir un mode de chasse... Les motivations sont variées et nous faisons en sorte de répondre à vos attentes. Alors oui, la formation requiert du temps, de l'énergie, des moyens, mais elle apporte bien plus ! Ne serait-ce que pour le partage d'expériences, **vous avez tous un intérêt à vous former.***

- *21 futurs chasseurs ainsi que 40 parrains ont été formés à la chasse accompagnée ;*
- *38 personnes ont obtenu l'agrément de piégeage ;*
- *20 personnes ont été formées à la fonction de garde-chasse particulier ;*
- *28 personnes ont été formées à l'examen initial du gibier sauvage destiné à la vente ou aux repas de chasse associatifs ;*
- *11 chasseurs se sont perfectionnés au tir à balle du grand gibier en mouvement, au stand de tir fédéral à Glomel ;*
- *23 chasseurs ont assisté à la formation au tir d'été du grand gibier et du renard ;*
- *16 chasseurs ont suivi la formation sur la régulation à tir des corvidés ;*
- *15 candidats ont obtenu leur certificat de capacité d'élevage et peuvent désormais exercer une activité d'éleveur individuel de perdrix, faisan, lapin ;*
- *14 chasseurs ont assisté à la formation sur le fonctionnement d'une association de chasse. Ils maîtrisent désormais les démarches administratives et les principaux textes réglementaires auxquels ils sont régulièrement confrontés.*
- *33 personnes ont participé à l'atelier "Techniques de découpe du grand gibier" animé par Jean-Pierre DANIEL, artisan-boucher et lui-même chasseur ;*
- *11 personnes ont découvert la chasse au vol à l'occasion d'une journée dédiée.*
- *11 chasseurs ont suivi la formation aux premiers secours dispensée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Ils ont ainsi obtenu le diplôme de certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, plus communément appelé PSC1.*

380 personnes sont venues au stand de tir fédéral, à Glomel, avec l'intention de régler, cibler leurs armes ou encore s'entraîner au tir sur sanglier courant. Ces

dernières saisons, nous constatons une forte progression de l'accueil de chasseurs extérieurs au département. Ils représentent 47% des personnes accueillies au stand en 2022/2023.

La loi chasse de 2019 a instauré l'obligation pour tous les chasseurs de suivre une formation de sensibilisation à la sécurité, tous les 10 ans. Dans le département, nous avons commencé à déployer cette formation à l'automne 2022 ; le temps de mettre en place une organisation à la hauteur de ce nouvel enjeu. Afin de vous faciliter les choses, nous avons décidé de vous convoquer par commune de résidence.

En seulement 2 ans, nous avons déjà formé près de 4 000 chasseurs, soit un peu moins de la moitié de nos effectifs. Au total, ce sont 73 sessions de formation qui ont été assurées par nos techniciens cynégétiques, regroupant les chasseurs domiciliés sur 220 communes. Le taux de participation est de 77%, ce qui est très satisfaisant. D'ailleurs, les retours sont résolument positifs : de plus en plus de chasseurs nous sollicitent pour organiser une session au sein de leur commune.

Les formations reprendront dès cet automne. C'est une demande forte des responsables de territoires qui n'ont pas manqué de s'exprimer sur le sujet à l'occasion des réunions de secteurs cette année.

Comment faire un rapport d'activité sans parler des nombreuses missions annexes de la Fédération qui font ce qu'elle est aujourd'hui. Cet engagement porte ses fruits, au sens où il met en lumière les multiples apports de la chasse dans notre département. Cela a également pour effet de renforcer l'expertise de la Fédération et de la faire connaître au plus grand nombre. Chemin faisant, nous sommes de plus en plus sollicités pour mettre nos compétences au service d'autres structures.

- L'animation et le déploiement du Label Haie en Bretagne, soutenus financièrement par le Conseil régional et le Fonds pour l'arbre ;
- Dans le même esprit, la participation au programme national "Sensibilis'Haie". Financé par le dispositif d'écocontribution, ce programme a permis la plantation de haies et l'animation auprès des acteurs locaux et des scolaires sur 6 communes du département : Plouha, Boquého, Saint-Donan, Quessoy, Saint-Thélo et Saint-Agathon. En Bretagne, nous sommes la seule Fédération engagée dans ce programme ;
- La mise en place de suivis naturalistes sur les communes de Boquého et Saint-Agathon dans le cadre de leur Atlas de biodiversité communale ;
- Des suivis de la faune aquatique des mares pour le compte de Lannion-Trégor Communauté ;
- Des suivis des populations de reptiles pour le Conseil départemental ;
- Sans oublier les dossiers maintenant "historiques" d'écocontribution que sont le développement de la Maison de la Terre à Lantic (structure cofinancée par Kerval), l'animation de notre escape game "Bio'Scape" - jeu d'évasion situé dans nos locaux à Plérin - et les prestations réalisées pour le programme "Bretagne Biodiversité Agriculture" avec l'équipe de la Fédération régionale des chasseurs.

À l'évidence, ces dossiers sont plus que jamais attachés à l'identité de notre structure, et viennent compléter le panel de missions assurées depuis toujours, dont

celles cynégétiques, qui vous concernent de près.

*Je profite de ce rapport d'activité pour parler de votre investissement pour la chasse. En ne prenant en compte que les opérations principales de suivi des populations d'animaux (comptages cerf, lièvre et faisan), ce sont 13 580 heures de bénévolat qui ont été réalisées, soit l'équivalent de 7,5 équivalent temps plein ! S'il avait fallu embaucher du personnel pour effectuer ces opérations, cela aurait coûté 237 459 € à la Fédération. **Une somme considérable !***

Dans un autre registre, le président l'a évoqué tout à l'heure dans son rapport moral, la communication est un axe de travail aujourd'hui incontournable, et ce dans tous les domaines. La FNC l'a bien compris et, vous l'avez sans doute remarqué, elle n'a de cesse d'intensifier ses actions en la matière. L'an dernier donc, vous avez été sollicités pour participer à une grande étude intitulée "La chasse en France, aujourd'hui et demain, plus qu'une pratique".

Les résultats, riches d'enseignements, sont à découvrir dans le prochain numéro de la revue fédérale à paraître début mai. Vous êtes invités à prendre connaissance de cette synthèse et à vous en servir. Ce sont autant d'éléments de langage, étayés de chiffres, pour mettre en valeur la chasse dans ses multiples apports à la société mais aussi à l'économie.

À propos, l'analyse des réponses des chasseurs costarmoricains va prochainement être confiée au cabinet d'expertise indépendant Randéa, chargé de cette étude. Cette déclinaison départementale fera l'objet d'une brochure à part entière que nous ne manquerons pas de diffuser largement.

Après avoir parlé de "Campagne en fête", je terminerai ce rapport d'activité en revenant sur un autre événement majeur. La Fédération a participé cette année - et ce pour la première fois - à l'opération nationale "J'aime La Nature Propre", financée par l'OFB via le dispositif écocontribution.

Lancé par la FNC en 2021, cet événement consiste à fédérer un maximum d'acteurs autour d'une opération participative de collecte de déchets en milieux naturels. Pour cette 4e édition, l'événement se tenait partout en France pendant le même week-end, du 15 au 17 mars. En revanche, dans les Côtes d'Armor, le choix a été fait de concentrer toutes les actions sur une seule journée, soit le samedi 16 mars.

Au-delà de l'objectif environnemental et pédagogique (sensibilisation au tri des déchets), la force de cet événement réside dans la volonté de favoriser le dialogue entre usagers de la nature, tous profils confondus.

Après avoir annoncé sa participation à travers un article dans la revue fédérale, l'été dernier, la Fédération a lancé un appel à mobilisation courant novembre, par mail, auprès des responsables d'associations de chasse et des mairies. La première étape consistait en effet à identifier des volontaires qui accepteraient d'organiser un ramassage de déchets sur leur territoire.

En janvier, des réunions de cadrage se sont déroulées aux quatre coins du département afin d'accompagner les territoires volontaires dans cette démarche :

sélection du site à nettoyer, solutions de collecte et d'évacuation des déchets, mobilisation locale...

Au total, 29 points de collecte de déchets ont été répertoriés, répartis sur 25 communes, qu'elles soient littorales ou rurales. Certains sites se démarquent notamment par leur fort enjeu environnemental, à l'image des Landes de La Poterie, le Cap Fréhel ou encore la Baie de Beaussais.

Des rapprochements efficaces entre les municipalités et les associations locales ont permis à de nombreux citoyens de se joindre aux chasseurs pour nettoyer la nature. Les enfants quant à eux étaient également bien représentés.

*Nous tenons à remercier tous les adhérents qui ont décidé de s'investir, chacun à leur niveau, dans cette action citoyenne. Que vous ayez organisé ou rejoint un point de collecte pour y apporter votre contribution, vous avez tous fait preuve d'une volonté d'ouverture aux autres et d'engagement collectif au service de la nature. D'ailleurs, de nombreux élus ont valorisé votre **connaissance fine des territoires** : c'est un fait, et il est reconnu.*

Bravo aux 950 participants qui ont collecté au total 117 m³ de déchets dans notre département. Bravo aux référents chasseurs qui se sont mis au travail pour faire de cet événement une réussite et une fierté de la chasse costarmoricaine.

Je vous remercie de votre attention.

À l'issue de la présentation du rapport d'activité, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet celui-ci au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

À l'issue de l'exposé de Monsieur Jérôme COMPAIN, expert-comptable, et de M. Arnaud ROLLAND, commissaire aux comptes, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet la présentation des comptes 2022/2023 au vote à main levée :

Contre : 0

Abstention : 0

La présentation des comptes 2022/2023 est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, le président Yvon MÉHAUTÉ soumet aux votes à main levée de l'assemblée plusieurs résolutions.

Vote des résolutions

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'expert-comptable et les rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022/2023.

Contre : 0

Abstention : 0

La première résolution est adoptée.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30 juin 2023 soit :

- Compte « dégâts » : déficit de 90 294,92 € ;
- Compte « fédération » : excédent de 27 566,09 € se décomposant de la façon suivante :
 - Administration générale : excédent de 44 166,14 € ;
 - Formation : déficit de 16 600,05 €.

Ces résultats sont affectés selon les modalités suivantes :

- Le résultat « dégâts » déficitaire de 90 294,92 € est affecté en diminution de la « réserve statutaire dégâts » qui passe de 344 341,55 € à 254 046,63 €.
- Le résultat « fédération » bénéficiaire de 27 566,09 € est affecté pour 44 166,14 € en augmentation de la « réserve statutaire fédération » qui passe de 1 980 498,43 € à 2 024 664,57 € et pour 16 600,05 € en diminution de la « réserve statutaire du centre de formation » qui passe de 43 076,16 € à 26 476,11 €.

Contre : 0

Abstention : 0

La deuxième résolution est adoptée.

3^{ème} résolution :

L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30 juin 2023 de la façon suivante :

Valeur du patrimoine Fédération	708 865,37 €
Valeur du patrimoine à renouveler	319 990,44 €
Valeur du patrimoine dégâts	13 050,15 €
Report à nouveau	0 €
Subvention d'équipement	38 900,68 €
Réserve affectée à l'équilibre	70 340,00 €
Réserve statutaire fédération	2 024 664,57 €
Réserve statutaire dégâts	254 046,63 €
Réserve projet associatif	114 604,26 €
Réserve statutaire centre de formation	26 476,11 €
Réserve petit gibier	22 952,60 €
Réserve pays 1	9 000,00 €
Réserve pays 2	3 101,50 €

Réserve pays 3	9 000,00 €
Réserve pays 4	9 000,00 €
Réserve pays 5	9 000,00 €
Réserve pays 6	9 000,00 €
Réserve pays 7	9 000,00 €
Réserve pays 8	8 661,92 €
Réserve pays 9	9 000,00 €
Réserve pays 10	9 000,00 €
Réserve pays 11	9 000,00 €
Réserve pays 12	9 000,00 €
Réserve pays 13	9 000,00 €
TOTAL	3 704 654,23 €

Contre : 0

Abstention : 0

La troisième résolution est adoptée.

Approbation du budget de l'exercice 2024/2025

M. Jérôme COMPAIN devant s'absenter, le président Yvon MÉHAUTÉ confie la présentation du budget de l'exercice 2024/2025 à M. Romain PARDOEN, directeur de la FDC22, décision prise d'un commun accord avec M. Gilles CHAUVEL, trésorier de l'association.

Présentation du budget par Monsieur Romain PARDOEN, directeur.

Concernant la principale recette, nous partons sur un total de 8 100 adhérents chasseurs répartis de la façon suivante :

- 5 620 validations départementales à 81,93 € pour 460 447 € ;
- 2 340 validations nationales à 103,09 € pour 241 231 € ;
- 140 nouveaux chasseurs à 30 € pour 4 200 € ;
- Et donc un total de 705 881 € de cotisations « chasseur ».

Concernant les autres recettes importantes :

- 750 territoires de chasse à 160 € pour 120 000 € ;
- 8 100 bracelets « chevreuil » à 35 € pour 283 500 € ;
- 490 bracelets « cerf » pour 77 200 € ;
- 3 900 bracelets « sanglier » à 25 € pour 97 500 € ;
- 70 875 € d'aides de l'Etat pour l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Concernant les dépenses du budget 2024/2025 :

DÉPENSES	BUDGET 2024/2025	BUDGET 2023/2024	Évolution
Achats	131 140 €	137 890 €	-4,9%
Services extérieurs	67 469 €	66 624 €	+1,3%
Autres services extérieurs	217 086 €	195 594 €	+11,0%
Impôts et taxes	52 707 €	43 022 €	+22,5%
Frais de personnel	681 096 €	661 856 €	+2,9%
Charges de gestion courante	455 312 €	405 413 €	+12,3%
Dotations aux amortissements	79 998 €	105 918 €	-24,5%
TOTAL	1 684 808 €	1 616 317 €	+4,2%

Concernant les dépenses, outre les frais de personnel qui constituent le poste de dépenses le plus important, nous avons prévu 400 000 € d'indemnisation de dégâts agricoles (dans « Charges de gestion courante »).

Concernant les recettes du budget 2024/2025 :

RECETTES	BUDGET 2024/2025	BUDGET 2023/2024	Évolution
Ventes	500 700 €	490 900 €	+2,0%
Subventions exploitations	159 457 €	161 707 €	-1,4%
Produits gestion courante	832 077 €	821 110 €	+1,3%
Produits financiers	80 570 €	40 273 €	+100,1%
Produits exceptionnels	87 975 €	10 500 €	+737,9%
TOTAL	1 660 779 €	1 524 490 €	+8,9%

Le budget prévisionnel de la saison 2024/2025 est présenté déficitaire de **- 24 029 €**.

Le président Yvon MÉHAUTÉ soumet le budget prévisionnel 2024/2025 à l'approbation des adhérents :

Contre : 0

Abstention : 0.

La présentation du budget 2024/2025 est approuvée.

Vote des cotisations 2024/2025

Le président Yvon MÉHAUTÉ soumet les cotisations 2024/2025 au vote des adhérents.

Le prix du timbre départemental est fixé à 81,93 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant des frais de dossier pour la gestion des validations du permis de chasser : 5 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix de l'adhésion territoriale unique est fixé à : 160 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant de la formation des candidats à l'examen du permis de chasser : 60 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet "chevreuil" : 35 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet "CEJ" (cerf jeune de moins d'un an) : 120 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix des bracelets "CEF" (cerf femelle de plus d'un an) et "CEM1" (cerf mâle de 10 cors et moins) : 170 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet "CEM2" (cerf élaphe mâle de plus de 10 cors) : 250 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le prix du bracelet "sanglier" : 25 €. En cas de non utilisation, le bracelet est remboursé 22 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant de la contribution territoriale dégâts obligatoire : 0 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour le programme de subventions 2024/2025 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés :

Gestion des territoires	
Aides à l'acquisition de parcelles	15 € pour 10 ares (plafond à 3 ha). Le demandeur devra être une association loi 1901 à durée illimitée. Pour plus de 3 ha, décision du Conseil d'administration.
Acquisition de matériel de protection des cultures agricoles en prévention des dégâts de grand gibier	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération.

Régulation des prédateurs et déprédateurs	
Piège	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération
Boîte à fauves	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à pie	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à corvidés	65 € par cage (plan fourni par la Fédération)

Fonds d'intervention fédéral pour les pays cynégétiques
Afin d'apporter son soutien à tout projet non pris en compte par le programme de subventions ci-dessus, il est créé un fonds d'intervention fédéral. Pour cela, il est attribué une somme de 2 500 € par pays cynégétique plafonnée en réserve à 9 000 €. Ce dossier doit être déposé à la FDC22 pour étude et analyse par le comité de pilotage du pays. Ces sommes financeront les projets reconnus intéressants par le Conseil d'administration. Tout dossier de demande de subvention peut bénéficier de l'aide des services de la Fédération pour être monté.

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2024/2025

Le président Yvon MÉHAUTÉ demande à Monsieur Romain PARDOEN, directeur de la Fédération, de présenter les principales mesures du projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2024/2025.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département des Côtes d'Armor :

- du dimanche 15 septembre 2024 à 8 heures 30 ;
- au vendredi 28 février 2025 à 17 heures 30.

Pour la chasse à tir et au vol, les horaires sont fixés comme suit :

- du 15 septembre 2024 au 28 octobre 2024 inclus : de 08h30 à 19h00 ;
- du 29 octobre 2024 au 28 février 2025 inclus : de 09h00 à 17h30.

A partir du 15 septembre 2024 inclus et jusqu'au 28 février 2025, la chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis (à l'exclusion des jours fériés). Cette mesure de suspension ne s'applique pas :

- à la chasse du gibier d'eau quand elle est pratiquée sur le domaine public maritime ;
- à la chasse du sanglier.

Concernant le grand gibier :

Pour l'espèce « sanglier » (soumise à plan de gestion) :

- Du 1er juin au 14 août :
 - o chasse à l'approche, à l'affût ou en battue pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif (modalités spécifiques pour la chasse en battue).
- Du 15 août 2024 au 31 mars 2025 :
 - o chasse à l'approche, à l'affût ou en battue.
- Du 1er avril au 31 mai 2025 :
 - o chasse à l'approche ou à l'affût, voire en battue à titre exceptionnel, et uniquement pour la protection des semis, par les détenteurs d'une autorisation préfectorale.
- Le sanglier se tire à balle ou à l'arc uniquement. Le tir du sanglier est interdit, sauf dérogation préfectorale, sur les territoires de chasse dits non cohérents d'après la définition du Schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur dans le département.

Pour l'espèce « cerf » (soumise à plan de chasse) :

- Du 15 septembre 2024 au 28 février 2025 : chasse à tir des faons, hères et daguets ;
- Du 15 octobre 2024 au 28 février 2025 : chasse à tir des bichettes, biches et cerfs ;
- Le cerf se tire à balle ou à l'arc uniquement.
- Le maxillaire inférieur entier de chaque animal prélevé doit être retourné à la FDC22 sous 8 jours.

Pour l'espèce « chevreuil » (soumise à plan de chasse) :

- Du 1er juin au 14 septembre 2024 : chasse à l'approche ou à l'affût pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Du 15 septembre 2024 au 28 février 2025 : chasse à l'approche, à l'affût ou en battue ;
- Nouveauté : plan de chasse attribué intégralement dès le 1er juin ;
- Tir à plomb n°1 et 2 à moins de 25 mètres ou à balle ou à l'arc.

Les dispositions communes à la chasse de ces espèces de grand gibier sont les suivantes :

- Apposition obligatoire d'un bracelet de marquage numéroté et daté pour tout prélèvement (à l'exception des marcassins dont les rayures sont visibles pour l'espèce sanglier).
- Retour obligatoire de la carte T de déclaration de prélèvement sous 72 heures au siège de la FDC22 ou par télédéclaration sur le site de la FDC22.
- Les bracelets affectés à un territoire de chasse ne peuvent servir à un autre territoire.
- Les battues de grand gibier sont à effectuer sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.

Concernant le petit gibier :

Pour la perdrix :

- Ouverture le 15 septembre 2024 et fermeture le 12 janvier 2025.

Pour le faisan :

- Ouverture le 15 septembre 2024 et fermeture le 12 janvier 2025.
- L'espèce est en plan de chasse ou en plan de gestion sur certaines communes.
- Nouvelle commune en plan de chasse : Trémur.
- Nouvelles communes en plan de gestion : Guitté, La-Chapelle-Blanche, Plouasne.

Pour les lâchers de gibier :

- En application du plan de gestion gibier, entre le 15 septembre 2024 et le 12 janvier 2025, les lâchers ne sont autorisés que du lundi au vendredi en respectant un sexe-ratio équilibré.

Pour le lapin de garenne :

- Ouverture le 15 septembre 2024 et fermeture le 12 janvier 2025.

Pour le renard :

- Ouverture le 15 septembre 2024 et fermeture le 28 février 2025.
- Par dérogation, toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant la date d'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour le chevreuil ou le sanglier.

Pour le lièvre (soumis à plan de chasse) :

- Ouverture le 06 octobre 2024 et fermeture le 08 décembre 2024.
- Attribution par rapport à la surface baillée cohérente du territoire.
- Les grilles d'attribution en fonction de l'IK et de la surface baillée restent inchangées pour tous les pays cynégétiques.

Pour la vénerie sous terre, les dates sont inchangées ;

- Pour le blaireau : du 15 septembre 2024 au 15 janvier 2025 et la période complémentaire du 15 mai 2025 au 14 septembre 2025 ;
- Pour le renard : du 15 septembre 2024 au 15 janvier 2025.

S'agissant des oiseaux de passage et du gibier d'eau, les dates d'ouverture, de fermeture et certaines conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel. C'est la raison pour laquelle ces dates ne figurent pas dans notre arrêté préfectoral.

Pour les pigeons ramier et colombin :

- Le prélèvement maximum journalier est de 20 oiseaux par jour et par chasseur. La tenue à jour d'un carnet de prélèvement est obligatoire pour les utilisateurs d'appelants vivants.

Pour la bécasse des bois :

- Le prélèvement maximal autorisé est de 3 bécasses par chasseur et par semaine (du lundi au dimanche), et de 30 bécasses par saison.
- La tenue d'un carnet individuel de prélèvement numéroté et à nous retourner en fin de saison est obligatoire ou alors l'utilisation de l'application mobile « ChassAdapt ».

Le Président Yvon MÉHAUTÉ soumet ce projet d'arrêté à l'approbation des adhérents :

Contre : 0

Abstention : 0.

Le projet relatif à l'exercice de la chasse est approuvé.

Remise des médailles

Le président Yvon MÉHAUTÉ ainsi que Guy POLLET, Jacques BOUGET, Michel LE RAT et Jean AMICE, administrateurs de la FDC22, procèdent à la remise des médailles aux chasseurs méritants, par leur carrière cynégétique et la forte implication dont ils font preuve au sein de leur association de chasse.

MÉDAILLES DE BRONZE :

COTILLARD Emile - 50 ans de permis au sein de la société de chasse de SAINT-CARREUC. Très discret, il n'en demeure pas moins très impliqué dans les différents services à mener, pour le bien de l'association. Pour reprendre les mots de son président, *"Emile ne montre pas qu'il est là mais on voit bien qu'il est là. Il agit efficacement, avec beaucoup de modestie"*.

COTILLARD Jean-Claude - 51 ans de permis au sein de la société de chasse de SAINT-CARREUC.

DENIS Guy - 56 ans de permis au sein de la société de chasse de SAINT-CARREUC. Doté d'un véritable sens de l'accueil, c'est à son domicile que se situe le pavillon des chasseurs, après quelques travaux de rénovation réalisés par ces derniers.

GAUTIER Alain - 51 ans de permis au sein de la société de chasse de SAINT-CARREUC. Toujours prêt à s'investir pour le bon fonctionnement de l'association, il apprécie particulièrement la chasse du faisan le dimanche.

REUX Joël - 54 ans de permis au sein de la société de chasse de SAINT-CARREUC. Très investi au sein de l'association, c'est un fervent chasseur de gibier à plumes.

GUILLOU Jean-Michel - âgé de 86 ans, il a plus de 60 permis à son actif au sein de la société de chasse de LOUARGAT.

LÉO Denis - premier permis en 1953 au sein de la société de chasse de COËTLOGON. Durant des années, il a chassé le petit gibier avec une particularité : il utilisait à l'époque un fusil qui se rechargeait à la poudre, autrement appelé "fusil à broche".

QUINTIN Christian - président de la société de chasse de MESLIN depuis plus de 25 ans. C'est sous sa houlette que la "Nationale du fauve de Bretagne" a vu le jour au sein de la commune. Cette grande fête a rassemblé jusqu'à 3 000 personnes. Aujourd'hui vice-président, il continue d'œuvrer sans relâche pour le bien de l'association.

TASSEL Joël - premier permis en 1963. Il est membre du bureau de la société de chasse de TONQUÉDEC dont il assure la fonction de trésorier depuis 8 ans.

MÉDAILLES D'ARGENT :

BANNIER Vincent - âgé de 90 ans, il est membre de la société de chasse communale de LE-VIEUX-BOURG depuis 1978 et compte 68 permis à son actif. Garde-particulier depuis 25 ans, il est très dévoué pour le bon fonctionnement de la société.

NICOLAS Robert - âgé de 96 ans, il est membre de la société de chasse communale de LE-VIEUX-BOURG depuis 1975. Il en a d'ailleurs assuré la présidence pendant une dizaine d'années. Depuis, il reste très actif au sein de la société.

-Trompes de chasse -

Intervention des personnalités

Le président donne la parole aux invités.

-André DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne.

-Alain CADEC, sénateur des Côtes d'Armor.

-Xavier HAMON, secrétaire général de l'AMF22.

-Christian COAIL, président du Conseil départemental.

-Gérard DÉNIEL, chef du service Environnement à la DDTM.

Clôture de l'assemblée générale